



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Pierre

Par arrêté de Monsieur le Maire de SAINT-PIERRE N°424/URB du 27 octobre 2023, une enquête publique dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune est ouverte **durant 53 jours consécutifs, du lundi 20 novembre 2023 à 8 heures au jeudi 11 janvier 2024 inclus à 16 heures.**

Cette enquête publique, dont l'organisation revient à Monsieur le Maire de SAINT-PIERRE, est une étape obligatoire et essentielle de la procédure de révision du PLU de la Commune ; puisque à son issue, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur son approbation.

Les caractéristiques principales du projet de PLU révisé arrêté par délibération du Conseil municipal du 26 Juin 2023 et soumis à enquête sont les suivantes :

- Transformer la ville pour qu'elle devienne une ville forte et structurée, au cœur du bassin de vie Sud de l'Ile ;
- Favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine diluée afin de limiter la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) et modérer à plus de 50% la consommation des ENAF par rapport aux 10 dernières années ;
- Restructurer le secteur Ravine des Cabris/Bois d'Olives, seconde centralité de la commune (près du tiers de la population) ;
- Organiser les déplacements en anticipant le développement du Transport en Commun en Site Propre (TCSP), en favorisant le déploiement des modes doux et du réseau structurant de voirie ;
- Structurer des lieux de centralités dans les différents quartiers (espaces sportifs ou culturels, espaces verts aménagés, équipements d'éducation...) ;
- Préserver et mettre en valeur les trames vertes et bleues et les continuités écologiques de la commune ;
- Maintenir les zones de production agricole majeure pour assurer particulièrement l'alimentation des populations ;
- Développer un parc de logement adapté aux besoins des ménages, organisé prioritairement autour des axes qui seront à terme desservis par le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- Favoriser le développement de l'activité économique en anticipant les besoins fonciers et en veillant à étoffer le centre-ville (étendre le renouvellement urbain dans la continuité des actions de la ZAC du Mail) ;
- Favoriser le déploiement d'une offre en communications numériques de qualité sur le territoire ;
- Développer les énergies renouvelables et limiter la consommation énergétique ;
- Accompagner le développement touristique de la commune qui dispose d'un réel potentiel ;
- Rechercher un meilleur équilibre dans l'organisation de l'offre économique (entre l'est et l'ouest de la Rivière d'Abord).

Enfin, la collectivité a fait le choix d'inclure le projet de ZAC « Mairie Annexe » de Bois d'Olives dans la procédure de révision du PLU. Cette ZAC d'une superficie d'environ 10 hectares s'inscrit dans le projet NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) de Bois d'Olives.

Madame Marie-Claude MAYANDY (Présidente), Madame Claire BAILLIF et Monsieur Marc VANNEREAU ont été désignés comme membres titulaires de la Commission d'enquête par décision de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de La Réunion, en date du 05 Octobre 2023 (n°E23000027/97).

Le dossier d'enquête publique comprend :

Le projet complet de PLU arrêté le 26 Juin 2023 (Affaire n°27/1215), dont le Livret 5 « Evaluation environnementale » du Rapport de présentation, le bilan de la concertation, les avis des Personnes Publiques Associées et autres institutions dont celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de La Réunion (MRAe).

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Sans interruption et durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4955>

2. Durant toute la durée de l'enquête publique (du 20 Novembre 2023 au 11 Janvier 2024 inclus), chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans sa version papier aux jours et horaires d'ouverture des bureaux, aux lieux indiqués ci-après :

Hôtel de Ville CENTRE-VILLE (siège de l'enquête publique) :
Rue Méziaire Guignard 97410 SAINT-PIERRE

Mairie Annexe de GRAND-BOIS :
233, Avenue du Général de Gaulle 97410 SAINT-PIERRE

Mairie Annexe de MONT-VERT-LES-BAS :
86, CD 29 97410 SAINT-PIERRE

Mairie Annexe de LIGNE-DES-BAMBOUS :
78, CD 28 Ligne des Bambous 97432 RAVINE-DES-CABRIS

Mairie Annexe de RAVINE-DES-CABRIS :
1, Rue Pasteur 97432 RAVINE-DES-CABRIS

Maison de projets de BOIS-D'OLIVES (ancienne Mairie Annexe) :
2, Rue du Dispensaire 97432 RAVINE-DES-CABRIS

MODALITES DE PARTICIPATION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations/commentaires/propositions du public peuvent être :

1. consignés sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la Commission d'enquête, disponible aux jours et horaires d'ouverture des bureaux, aux lieux indiqués ci-après :

A l'Hôtel de Ville (siège de l'enquête publique) :
Rue Méziaire Guignard 97410 SAINT-PIERRE

La Mairie Annexe de Grand-Bois :
233, Avenue du Général de Gaulle Grand-Bois 97410 SAINT-PIERRE

La Mairie Annexe de Mont-Vert Les Bas :
86, CD 29 97410 SAINT-PIERRE

La Mairie Annexe Ligne des Bambous :
78, CD 28 Ligne des Bambous 97432 RAVINE-DES-CABRIS

La Mairie Annexe de Ravine Cabris :
1, Rue Pasteur 97432 RAVINE-DES-CABRIS

La Maison de projets de Bois d'Olives (ancienne Mairie Annexe) :
2, Rue du Dispensaire 97432 RAVINE-DES-CABRIS

2. consignés sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse du site internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4955>

3. adressés par courriel/mail à l'adresse :
enquete-publique-4955@registre-dematerialise.fr
(En indiquant dans l'objet du message "Enquête publique – Révision du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PIERRE - A l'attention de la commission d'enquête").
(Les pièces jointes seront possibles).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **<https://www.registre-dematerialise.fr/4955>** et donc visibles par tous.

4. adressés par écrit et voie postale à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête Marie-Claude MAYANDY à l'**Hôtel de Ville de Saint-Pierre :**
BP 342
97 448 SAINT-PIERRE CEDEX.

L'enveloppe devra porter l'en-tête suivant :
« A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête publique Marie-Claude MAYANDY Révision PLU SAINT-PIERRE »
Hôtel de Ville de Saint-Pierre
BP 342
97 448 SAINT-PIERRE CEDEX.

LES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Madame Marie Claude MAYANDY (Présidente), Madame Claire BAILLIF et Monsieur Marc VANNEREAU, membres de la Commission d'enquête seront présents et recevront les observations écrites ou orales du public à :

L'hôtel de ville de Saint-Pierre (siège de l'enquête publique) :
Rue Méziaire Guignard 97410 SAINT-PIERRE

- **Lundi 20 novembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Lundi 27 novembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Jeudi 30 novembre 2023 (journée) : 08H30 - 11H30 et 13H00 - 16H00**
- **Samedi 09 décembre 2023 (matin) : 08H30-11H30**
- **Mardi 19 décembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Jeudi 11 janvier 2024 (après-midi) : 13H00 - 16H00 (date de clôture)**

La Mairie Annexe de Grand-Bois :
233, Avenue du Général de Gaulle Grand-Bois 97410 SAINT-PIERRE

- **Lundi 20 novembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Lundi 27 novembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Jeudi 07 décembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Mercredi 13 décembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Mardi 19 décembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Jeudi 04 janvier 2024 (après-midi) : 13H00 - 16H00**

Au Case de Mont-Vert-Les-Bas :
96, CD 29 97410 SAINT-PIERRE

- **Mardi 21 novembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Vendredi 08 décembre 2023 (journée) : 08H30 - 11H30 et 13 00 - 15H00**
- **Jeudi 14 décembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Lundi 18 décembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Vendredi 05 janvier 2024 (matin) : 08H30 - 11H30**

La Mairie Annexe Ligne des Bambous :
78, CD 28 Ligne des Bambous 97432 RAVINE-DES-CABRIS

- **Mardi 21 novembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Mercredi 29 novembre 2023 (matin) : 08H30 -11H30**
- **Jeudi 14 décembre 2023 (matin) : 08H30 - 11H30**
- **Vendredi 22 décembre 2023 (après-midi) : 12H00 - 15H00**
- **Mercredi 03 janvier 2024 (matin) : 08H30 -11H30**
- **Lundi 08 janvier 2024 (après-midi) : 13H00 - 16H00**

La Mairie Annexe de la Ravine des Cabris :
1, Rue Pasteur 97432 RAVINE-DES-CABRIS

- **Jeudi 23 novembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Lundi 04 décembre 2023 (matin) : 08H30 -11H30**
- **Mardi 12 décembre 2023 (journée) : 08H30 - 11H30 et 13H00 - 16H00**
- **Mercredi 03 janvier 2024 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Mercredi 10 janvier 2024 (matin) : 08H30 -11H30**

La Maison de projets de Bois-d'Olives (Ancienne Mairie Annexe) :
2, Rue du Dispensaire 97432 RAVINE-DES-CABRIS

- **Jeudi 23 novembre 2023 (matin) : 08H30 -11H30**
- **Mardi 28 novembre 2023 (journée) : 08H30 - 11H30 et 13H00 - 16H00**
- **Lundi 04 décembre 2023 (après-midi) : 13H00 - 16H00**
- **Jeudi 07 décembre 2023 (matin) : 08H30 -11H30**
- **Mercredi 10 janvier 2024 (après-midi) : 13H00 - 16H00**

Une fois l'enquête publique clôturée, le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Application du Droit des Sols au 58 Bis Rue Victor le Vigoureux 97410 Saint-Pierre et sur le site internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4955> pendant un an.

Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête sera communiquée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de La Réunion et à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-PIERRE.

Il est rappelé le Plan Local d'Urbanisme dans sa version définitive soumise à approbation du Conseil municipal peut éventuellement tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations/recommandations/propositions du public et des rapports et conclusions de la Commission d'enquête.

Le présent avis sera affiché à la Mairie de SAINT-PIERRE: **Rue Méziaire Guignard 97410 SAINT-PIERRE**, dans toutes les Mairies Annexes et Centres Administratifs de la Commune ainsi qu'à la Direction Urbanisme et Application du Droit des Sols (58 bis rue Victor le Vigoureux 97 410 SAINT-PIERRE) et inséré sur les sites internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4955>
<https://www.saintpierre.re>

Saint-Pierre, le 27 Octobre 2023
P/ Le Maire et par Délégation
Le 3^{ème} Adjoint
Mohammad OMARJEE